

Liberté Égalité Fraternité

Réunion préparatoire à la période estivale 2021 24 juin 2021



ORDRE DU JOUR

- Introduction par Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé
- Propos liminaires : Mr SALOMON (DGS)
- Présentation des prévisions météorologiques : Mme DEBAR (MF)
- Les modalités de suivi sanitaire et les actions de communication : Mme CHENE (SpF)
- La mobilisation du secteur sanitaire : Mmes JULIENNE et HEGOBURU (DGOS)
- La mobilisation du secteur médico-social et social : Mme LASSERE (DGCS)
- o Focus sur les personnes à la rue, hébergées, vivant en squats ou en bidonvilles : Mr MATHIEU (DIHAL)
- La gestion par les acteurs territoriaux : Mr BLANC (DGSCGC/BPERE), et Mme RANGER (préfecture du Puy-de-Dôme)
- o Le dispositif national d'appui et de conduite de crise sanitaire : Mme COLLE (DGS) et Mme CHENE (SpF)
- Tour de table des acteurs



INTRODUCTION Monsieur LE MINISTRE



PROPOS LIMINAIRES Monsieur SALOMON (DGS)



PREVISIONS METEOROLOGIQUES Madame DEBAR (MF)





Réunion préparatoire à la période estivale 2021 Présentation des prévisions météorologiques

Anne Debar, Directrice générale adjointe, Météo-France,

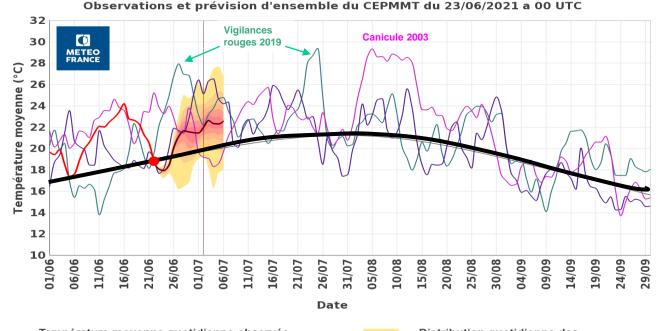


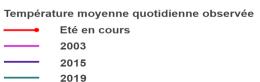


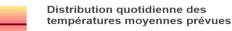
Après une première vague de chaleur précoce, net rafraîchissement avant une lente remontée des températures jusqu'en première semaine de juillet

Température moyenne en France : Eté 2021







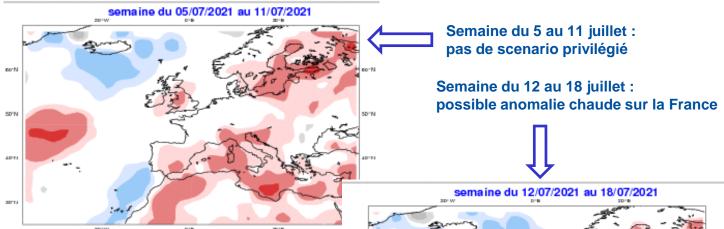


Moyenne de référence 1981-2010 Prévisions à 10 jours





Poursuite d'une lente remontée des chaleurs au cours des 2 semaines suivantes



Prevision mensuelle du 21/06/2021

T2m: Probabilite de se trouver dans le tercile...
...sup = rouge, median = gris, inf = bleu
plages colorees a 50, 60, 80 et 100%

sema ine du 12/07/2021 au 18/07/2021

20*8

50*N

50*N

10*11





Éléments de prévision à échéance saisonnière (juillet-août-septembre)

http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/la-prevision-saisonniere

Température

Sur les trois quarts de la France (sud, ouest et est), le trimestre prochain devrait être plus chaud que la normale

JUILLET - AOUT - SEPTEMBRE 2021 PRINCE | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Précipitations

Sur les trois quarts de la France (sud, ouest et est), le trimestre prochain devrait être plus sec que la normale





DISPOSITIF DE SUIVI SANITAIRE Madame CHENE (SpF)



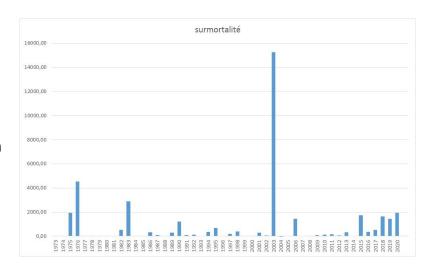
LE DISPOSITIF DE SURVEILLANCE SANITAIRE

24 juin 2021

CANICULES : ÉVÈNEMENTS EXTRÊMES AVEC UN IMPACT SANITAIRE IMPORTANT



- Plus de 39 000 décès en excès observés pendant les canicules depuis 1970
- Un seul évènement peut avoir un impact majeur (2003)
 - 15 257 décès en excès
 - Aucun évènement comparable en termes d'exposition et d'impacts



- Un impact en augmentation malgré les efforts de prévention et d'alerte
 - Plus de 9 900 décès depuis la mise en place du plan canicule en 2004
 - 78 % de l'impact observé entre 2015 2020
 - L'été 2020 est marqué par l'impact le plus important depuis 2004 (1 920 décès en excès, impact dès 45 ans, région Hauts-de-France particulièrement impactée et peu habituée à la chaleur)

LA SURVEILLANCE SANITAIRE EN COURS D'ÉPISODE



Dès le passage en vigilance orange canicule d'un département

- Surveillance de la morbidité
 - Passages aux urgences et hospitalisations suite à un passage aux urgences
 - Consultations SOS médecins
 - Un indicateur composite : iCanicule = Hyperthermie / coup de chaleur, déshydratation et hyponatrémie
 - Nombre de passages (SAU) ou consultations (SOS Médecins) et part de l'activité canicule dans l'activité totale
- Remontée quotidienne
 - Cellule régionale → ARS (en jours ouvrés)
 - Analyse « supra-régionale » (somme des régions impactées) →
 DGS (tous les jours, en vigilance orange)
- Remontée des accidents du travail mortels en lien possible avec la chaleur « au fil de l'eau » par la DGT
- Synthèse hebdomadaire : Point épidémiologique
 - Synthèse météo
 - Synthèse sanitaire « supra-régionale »
 - Synthèse sanitaire de chaque région concernée par la vigilance orange
 - Mesures de com/prévention



LE BILAN ESTIVAL



Réalisé en fin de période estivale

Synthèse de l'ensemble de l'été

- Exposition de la population aux vagues de chaleur
- Morbidité (hors et pendant les vagues de chaleur)
- Surmortalité pendant les vagues de chaleur
- Accidents du travail mortels en lien possible avec la chaleur
- Mesures de prévention / communication

Estimation de la surmortalité

- Calcul d'un excès de décès pendant les vagues de chaleur
- Pas d'attribution directe à la vague de chaleur
- Nécessite 1 mois de consolidation (données Insee, « toutes causes »)
- Impossibilité d'utiliser la certification électronique (couverture trop faible, notamment pour les décès à domicile)

Bilan national et régionaux





CANICULE ET SANTÉ

survellance estivale 2020, et des actions de préventionicommunication mises en œuvre par l'Agence. Par alleurs, pour ch région de France métropolitaine, un bulletin spécifique est également disponible sur le site Internet de Santé publique France

L'idé 2000 l'insort dans un contexte porticulier, il la fois sur le plus santains avec l'épidemie de Covid-10 mais également sur l'application de Covid-10 mais également sur l'applicationatique le effect adent Mété France, les 15 mins qui out suit si pin 2019 le sent causaitémies par cet exprésation monscales plus étendes que les moyennes energistrées entre 1891-2010. La pénde jamien-coût 2000 est la plus chaudi jamien energistrée de l'archier la national despuis le décid ces mesures météconsignapes en 1900.

POINTS CLÉS

Cas 3 vagues de chaleur ont eu des impacts sanitaires notaties sur l'ensemble de la population exposée, qu'il s'agrae des plus ágès

signatuments concernius. Si la classe d'Age des plus de 75 am set la plus touchée (1277 désis en soils), un nortalité rétaire a été observée des 45 am lors de 12 24me sague (+ 15 % 202 décès en celes pour les 41 100 décès en seins), 100 décès en seins pour les 41 100 décès en seins cont été observées dans les 15 départements placés en vigilance rouge pendant 5 ju faiture bisservée dans les noyernes observées dans les royernes de royernes

a equipment in our one promotive lajer in 2° 10° et al. (As. As. In a montal like) Espainio et a color 10° es and expaini à la montal de la color 10° es and expaini à la color 10° est and expaini à la

L'ADAPTATION DE LA SURVEILLANCE AU CONTEXTE COVID



Populations vulnérables similaires

- Les plus âgés
- Présentant des comorbidités (cardio-vasculaires, respiratoires)

• La vulnérabilité d'un département au Covid-19 comme facteur aggravant

- Analyse sur la base des indicateurs épidémiologiques et l'analyse de risque faite par les cellules régionales

Ajout d'un indicateur dans la surveillance

- Enjeu de saturation des services de réanimation dans le contexte Covid
- Suivi du nombre de personnes hospitalisées en soins intensifs ou réanimation suite à un passage aux urgences pour iCanicule

L'interprétation des indicateurs doit être faite avec prudence

- Les recours aux soins d'urgence ont diminué en 2020
- Difficulté de faire la part Covid / vague de chaleur notamment pour le calcul de la surmortalité
- Importance des indicateurs météorologiques dans la prise de décision



LA MOBILISATION DU SECTEUR SANITAIRE Madame JULIENNE (DGOS)



Rester mobilisés pour garantir aux patients des prises en charge sécurisées

En ville

- Veiller à ce que la PDSA soit opérationnelle pour limiter les recours aux urgences hospitalières
- Développer les relations avec les ES pour favoriser l'hospitalisation directe des personnes âgées et des personnes fragiles
- Maintenir une surveillance pro-active des patients fragiles et des personnes âgées
- Au niveau des SAMU Centre 15
- Dans les établissements de santé et notamment aux urgences
 - Permettre aux professionnels de prendre des congés
 - Veiller à ce que les fermetures estivales soient cohérentes à l'échelle d'un territoire facilement réversibles
 - S'assurer que la fermeture des lits soit en cohérence avec les besoins de prise en charge, intégrant notamment les activités reprogrammées dans le contexte Covid
 - Organiser la mise en œuvre des mesures «canicule » classiques



Une organisation pour la période estivale qui doit favoriser la fluidité des prises en charge

- Favoriser les admissions directes des plus fragiles, notamment des personnes âgées dans les unités de gériatrie aigue
- Poursuivre l'offre de consultations par télémédecine
- Veiller à favoriser les échanges ville/hôpital et hôpital/médico-social
- Maintenir autant que faire se peut les dispositifs mis en place comme les appuis des équipes mobiles de gériatrie, les hotlines



LA MOBILISATION DU SECTEUR MEDICO-SOCIAL ET SOCIAL

Madame LASSERE (DGCS)

Organisation du secteur social et médico-social : capitaliser sur les mesures mises en place pendant la crise épidémique pour répondre à 4 priorités

1. Mobiliser des renforts en personnels en établissements et services

- Utilisation des plateformes régionales ou de renforts RH qui permettent, face à une reprise de l'épidémie ou de canicule :
 - de recenser en temps réel tous les types de renforts ;
 - d'assurer la mise en relation des profils ;
 - et de mobiliser l'ensemble des viviers nationaux en cas de nécessité.

• Formation des personnels temporaires aux gestes d'hygiène, gestes barrières, protocoles mis en place dans les structures dès leur prise de fonction

2. Adapter l'organisation en établissement à l'évolution de la situation épidémiologique

- Application des consignes relatives à la climatisation en période de pandémie covid 19
- Préparation d'un stock de brumisateurs ou de mesures alternatives permettant le rafraîchissement des résidents
- Retour à la « vie normale » dans les établissements accueillant des personnes âgées et des personnes handicapées » (nouveau protocole à venir) → rendu possible par la vaccination des résidents et des professionnels qui est à poursuivre

- 3. Maintenir durant l'été des dispositifs d'appui sanitaire au secteur médico-social mis en place pendant la crise Covid-19
 - l'astreinte personnes âgées gériatrique : hotlines et appui des équipes mobiles de gériatrie
 - l'appui des équipes mobiles d'hygiène, des ARS et des CPias
 - l'astreinte soins palliatifs
 - la télémédecine
 - la mobilisation renforcée de l'HAD en établissements médico-sociaux
 - la mise à disposition de plateformes de soutien psychologique aux professionnels de santé et de la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP) dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 en soutien des ESSMS

4. Lutter contre l'isolement à domicile

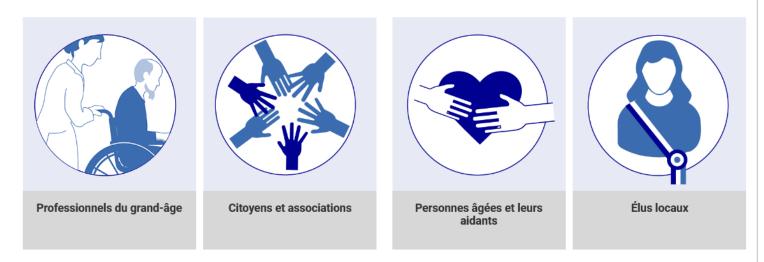
 Activation des registres communaux et accompagnement renforcé par les communes avec mise en place d'un accès quotidien aux salles rafraîchies et organisation de navettes de transport

• Appui aux professionnels, élus et collectivités : guide méthodologique d'aide à la mise en place de cellule de veille de lutte contre l'isolement



Rompre l'isolement des personnes âgées

Ce portail a vocation à recenser l'ensemble des actions et outils libres d'accès et disponibles sur l'ensemble du territoire pour aider à la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Professionnels du grand âge, citoyens et associations, personnes âgées, proches aidants et élus locaux trouveront des ressources pour les accompagner dans la recherche de solutions adaptées et de proximité. Ce portail est le vôtre : nous vous invitons à faire remonter vos initiatives participant de cette mobilisation nationale à l'égard des plus âgés d'entre nous.



https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/rompre-isolement-aines/



Focus sur les personnes à la rue, hébergées, vivant en squats ou en bidonvilles

Monsieur MATHIEU (DIHAL)



Des populations sans domicile particulièrement vulnérables

Populations vulnérables

- Personnes à la rue
- Personnes hébergées à l'hôtel, en CHU, CHRS, FTM, etc.
- Personnes vivants en squats, campements ou bidonvilles
- Gens du voyage en aires d'accueil, terrains privés ou stationnement illicite

Difficultés et points de vigilance

- Accès plus limité aux commodités (points d'eau, douches, ...)
- Problèmes de santé, d'addiction, et d'isolement aggravant la vulnérabilité des personnes face aux vagues de chaleur
- Difficultés des personnes à s'informer et agir : méconnaissance et appropriation limitée des messages de prévention, éloignement des dispositifs de droit commun
- Capacité de mobilisation des bénévoles plus limitée pendant l'été



Un parc d'hébergement à un niveau historique (200 000 places) qui facilitera la protection des personnes vulnérables cet été

- Cette année, pour la première fois, les places d'hébergement d'urgence ouvertes pendant l'hiver seront maintenues, à hauteur de 200 000 places jusqu'à fin mars 2022. Elles permettront la protection pendant l'été des personnes vulnérables sans domicile
- En cas de vigilance rouge canicule, il est recommandé aux Préfets d'ouvrir des places d'urgence exceptionnelles (cf. guide Orsec)
- Pour s'assurer de la bonne gestion des vagues de chaleur dans les centres d'hébergement, une fiche ORSEC dédiée à été élaborée et diffusée aux responsables des structures avec des consignes précises : mettre à disposition des systèmes de rafraichissement de l'air, diffuser les recommandations sanitaires aux personnes accueillies, ...



Des mesures spécifiques pour les personnes à la rue seront mises en œuvre par les préfets, en cas de fortes chaleurs (Cf. quide Orsec)

Intensifier les activités de veille sociale :

 Augmentation de la fréquence, de la durée des maraudes, extension des horaires d'ouverture des accueils de jour et renforcement de leur capacité d'accueil, etc.

Faciliter l'accès aux points d'eau :

 mise à disposition de citernes d'eau, distribution d'eau/de brumisateurs, ouverture des bains douches, ouverture de lieux rafraîchis, raccordements en urgence, etc.

28



Une vigilance particulière est organisée pour les populations vivant en bidonvilles

Les sites concernés par l'absence d'accès à l'eau sont recensés sur la plateforme numérique Résorption-bidonvilles

Aujourd'hui, **145 sites** sur 425 ne disposent pas d'un accès à l'eau, soit près de 35% des sites recensés sur la plateforme Résorption-bidonvilles. Sur ces 145 sites vivent **6322 personnes**

- Il est demandé aux maires et préfets de veiller à assurer l'accès à l'eau dans les bidonvilles : raccordement d'urgence à l'eau potable, distribution de bouteilles d'eau, aménagement ponctuel de zones d'ombre
- L'opérateur Solidarités International peut être éventuellement mobilisé (Nord, Loire-Atlantique, Seine-Saint-Denis, Haute-Garonne, Val-de-Marne, Gironde)



France métropolitaine





Un reporting permet de s'assurer de la mise en œuvre effective des mesures

Un relevé de situation sur les actions réalisées est transmis quotidiennement par les services déconcentrés en cas de vigilance orange ou rouge sur un département

| VAIL. | | | | | | Accès à l'e | Maraudes | | | | | Accueils de jour | | | Autres mesures mises en oeuvre concernant | | | | |
|--------|-------------|--------------------------------------|-------------------|---|----------|---|---|---------------------------|-----------------------|------------------------------------|-----------------------|--|-----------------------|---|---|--|---|-----------------------|---------------------------------------|
| Régina | Département | H ⁻ do départo mont | Hivoau d'alort | Data d'activati as de sivaes d'alorta (XX/XX/XX XX) | place de | Práciroz (publicr ciblár, actourz mubilirár, atc.): | Autror moruror (dirtributinar do brumiratours, cummunicatina, moruror do raccardoment on urgenco d'une airo d'accueil nu d'un | mont dos Equipos do | Si mai, précires : | Elergizzo mont dor hureiroz? | Si sui, précirex : | Autros mosuros (ambacqoment dos itinbrairos, cunsiquos aux prufossiunols, cummunicatiun aupris dos publics, etc.) | Elergizzon ont dor | Si nui, précirex (buraires, accueils de juurs cuncernés, etc.): | Autros mosuros (ronfurcoment dos capacités, piècos rafraíchios, sorvicos do duuchos accossibles, etc.) | Los structuros d'héborgomont (hétols, CHRS, CHU, FTM, otc.) | Los squets, bidenvilles et campements | Lor gonr du vnyago | Commentaire s / Points d'alerte |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | - | | | | | | | | | |

Une enquête a été lancée auprès des opérateurs (retour attendu au 30/06). Elle permettra de s'assurer de la mise en œuvre des mesures de prévention et de gestion des vagues de chaleur de cet été dans les structures d'hébergement et dans le cadre des maraudes

24/06/2

30



LA GESTION PAR LES ACTEURS TERRITORIAUX Monsieur BLANC (DGSCGS)



GUIDE ORSEC DEPARTEMENTAL Gestion sanitaire des vagues de chaleur

Déclinaison territoriale arrêtée par chaque préfet (ex plan départemental gestion d'une canicule désormais intégré à ORSEC)

- •Doctrine: Préparation concertée, mobilisation des acteurs, adaptation des mesures à la durée et à l'intensité, information et alerte des populations...
- •Fiches opérationnelles de description des missions pour chaque acteur : maires, conseil départemental, E.S., E.M.S., accueil des mineurs, hébergement...



GUIDE COMMUNAL Faire face aux vagues de chaleur avec le plan communal de sauvegarde Recommandations aux maires et bonnes pratiques

Mis à disposition des maires par les préfectures de département

Issu de retour d'expérience des territoires

- Suivi du registre communal des personnes vulnérables
- Mise en œuvre du registre : appels, actions à domicile, transport vers les lieux rafraîchis
- Gestion des écoles et des crèches
- Mesures collectives (lieux et espaces rafraîchis)



Gestion sanitaire des vagues de chaleur départementale et communale

Mesures applicables en vigilance rouge ALERTE CANICULE EXTREME

Toute la population est directement impactée

- •Renforcement général des mesures ALERTE CANICULE (vigilance orange) : restrictions d'activités (travailleurs), accès démultiplié aux lieux rafraîchis, moyens collectifs de rafraîchissement en ville, suivi et actions auprès des personnes vulnérables (mises à l'abri)...
- •Fermeture des écoles ou accueil des mineurs non adaptées aux conditions, report ou annulation de rassemblements ou de compétitions sportives... Fiches opérationnelles à disposition des préfets et des maires



Le dispositif ORSEC départemental Gestion sanitaire des vagues de chaleur mis en place par la préfecture du PUY-DE-DÔME

Madame RANGER



Le dispositif ORSEC départemental Gestion sanitaire des vagues de chaleur

Intervention du Service Interministériel de Défense et Protection Civiles (SIDPC) Préfecture du Puy-de-Dôme – Cabinet – Direction des sécurités

→3 GRANDES PHASES:

Protection Civiles - Direction Civiles - Direction de la company de la c

- →PREPARATION/DEBUT DE LA VEILLE SAISONNIERE
- →SITUATION DE GESTION
- →LEVEE D'ALERTE/RETOUR D'EXPERIENCE

1ère phase: LA PREPARATION

- ▶ Rédaction par le SIDPC d'une nouvelle disposition spécifique « Gestion sanitaire des vagues de chaleur » en collaboration avec les principaux acteurs locaux : ARS, DDETS, Météo France, Conseil départemental, IA-DASEN et SDIS
- Sensibilisation des acteurs locaux :
- circulaire aux maires sur les enjeux du nouveau plan de gestion sanitaire et rappel de ses missions, diffusion du nouveau guide de recommandations et bonnes pratiques
- réunion en préfecture des acteurs, en invitant si possible les représentants départementaux de l'AMF et de l'AMR





Le dispositif ORSEC départemental Gestion sanitaire des vagues de chaleur

<u>1ère phase</u>: LA PREPARATION / DEBUT DE LA VEILLE SAISONNIERE

- ▶ Veille journalière des indicateurs biométérologiques + carte météo 2 fois par jour
- ▶ Analyse locale par webconférence ou point téléphonique avec le centre départemental de Météo France

→2ème phase : SITUATION DE GESTION DE LA VAGUE DE CHALEUR (niveau 3 ORANGE ou 4 ROUGE)

▶ Diffusion de l'alerte météorologique et de la décision d'activation du plan départemental de

gestion des vagues de chaleur via automate d'appel aux acteurs ORSEC (Services de l'État, grandes entreprises -sites SEVESO, gestionnaires autoroutiers ou de réseaux – aux médias, aux Maires du département et aux campings du département ;

Renforcement des mesures de communications sur le site internet, sur les réseaux sociaux ;

Mise en place de conférences téléphoniques opérationnelles 1 à 2 fois par jour, activation du COD si besoin avec les acteurs locaux : ARS, DDETS, Météo France, Conseil départemental, DASEN, SDIS, forces de l'ordre, ENEDIS, DDPP pour la diffusion de consignes et le retour de terrains ;

Suivi de l'activité des opérateurs funéraires ;



Le dispositif ORSEC départemental Gestion sanitaire des vagues de chaleur

| Fracting |
|---|
| <u>→2ème phase :</u> SITUATION DE GESTION DE LA VAGUE DE CHALEUR (niveau 3 ORANGE ou 4 ROUGE |
| □Synthèse de l'activité opérationnelle et du suivi de l'état de la situation dans le Portail ORSEC via la main courante et le formulaire journalier; ▶ Recours au monde associatif auprès des démunis via la DDETS ▶ Mobilisation et coordination de l'ensemble des partenaires ou acteurs dans tous les domaines pour l'adaptation de leurs actions, notamment : - services publics : élargissement des horaires d'accès ou gratuité d'accès (équipements ou parcs communautaires), restriction des horaires d'ouverture ou fermeture (écoles) - organisateurs de manifestation : demande de décaler les rencontres sportives, interdiction éventuellement des grands rassemblements, les sorties scolaires - chantiers : interdiction temporaire éventuelle des grands chantiers, - eau potable / électricité : gestion des phénomènes de sécheresse et de pénuries sur le réseau d'adduction d'eau ou de panne sur le réseau électrique - permanence des soins : mise en œuvre des plans blanc ou bleu. |
| 3ème phase : LEVEE D'ALERTE / RETOUR D'EXPERIENCE |
| □ Diffusion de la décision de levée du niveau 3 ou 4 du plan départemental de gestion des vagues de chaleur |
| □Débrieffings, retour d'expérience |



LE DISPOSITIF NATIONAL D'APPUI ET DE CONDUITE DE CRISE SANITAIRE

Madame COLLE (DGS)



Le dispositif national d'appui et de conduite de crise sanitaire

- En complément des actions locales mises en œuvre par les acteurs territoriaux sous le pilotage du préfet,
- Dès lors que les niveaux de la vigilance météorologique orange (canicule) ou rouge (canicule extrême) sont déclenchés pour au moins un département,
- Pilotage ministère de la santé, en lien avec le ministère de l'intérieur en fonction de la situation,
- Mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés, sous la coordination du ministère de la santé :
 - Synthèse sectorielle des actions réalisées localement par chaque service déconcentré
 - Synthèse départementale réalisée par chaque préfet et adressée au COGIC
 - Impacts sanitaires et actions mises en œuvre par les acteurs du système de santé remontés par chaque ARS au MSS
 - Ces différentes chaines de transmission et de remontée de l'information sont présentées dans le guide d'aide à l'élaboration de la disposition spécifique ORSEC gestion sanitaire des vagues de chaleur.



Le dispositif national d'appui et de conduite de crise sanitaire

o Focus vigilance rouge

- Le classement en vigilance canicule rouge est une décision nationale qui ne dépend pas uniquement du franchissement prévu des seuils départementaux, mais relève d'un process établi entre MF/SpF et la DGS,
- Le classement en vigilance canicule rouge :
 - ✓ Ne peut concerner qu'un département déjà placé en vigilance orange,
 - ✓ Repose notamment sur un croisement de dires d'expert météorologue (évaluation du caractère inhabituel de la vague de chaleur et d'expert épidémiologiste (évaluation du risque sanitaire attendu en termes de surmortalité et franges de populations concernées), puis sur un échange avec la DGS pour la prise en considération d'éventuels éléments de contexte particuliers,
- Des fiches d'aide à la décision sont mise à la disposition des acteurs territoriaux dans le guide ORSEC gestion sanitaire des vagues de chaleur, pour les aider à objectiver la situation et fonder leurs éventuelles décisions en termes de restrictions d'activités si cela s'avérait nécessaire en dernier recours.



Concomitance vague de chaleur et covid

- Les mesures de gestion des épisodes de canicule dans un contexte de pandémie Covid-19 telles que précisées dans l'instruction interministérielle n° DGS/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/DGEC/2020/82 du 29 mai 2020 restent applicables encore cette année, et notamment :
 - Concernant la population générale: les recommandations visant à aider les collectivités territoriales à organiser l'accès et la présence dans les espaces collectifs rafraichis,
 - Concernant la prise en charge des patients en cas de fortes chaleur dans le contexte de l'épidémie de Covid : fiche pour les professionnels de santé,
 - Concernant les dispositifs de ventilation et de climatisation des établissements recevant du public :
 - ✓ De façon générale : les recommandations concernant les mesures à mettre en place par les prestataires en charge de l'installation et de l'entretien des systèmes de ventilation et de climatisation,
 - ✓ S'agissant des établissements de santé : les recommandations en matière de protection et de rafraichissement des locaux,
 - ✓ S'agissant des EHPAD : les recommandations sur l'organisation à mettre en place au sein des structures, selon qu'elles disposent ou non d'un système de climatisation collective centralisée,

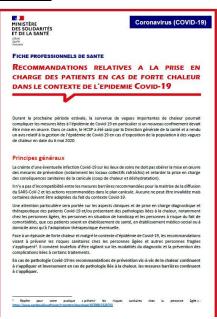


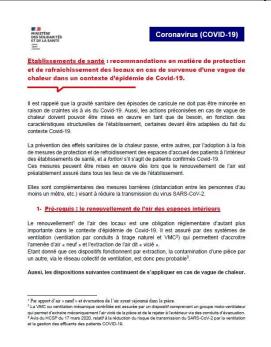
Concomitance vague de chaleur et covid

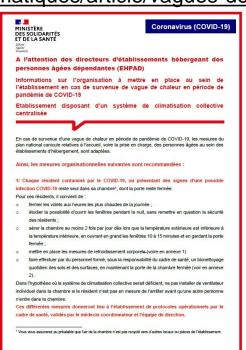
Pour mémoire, l'ensemble de ces fiches est disponible sur le site internet du MSS :

https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/vagues-de-

<u>chaleur</u>









Le dispositif national d'appui et de conduite de crise sanitaire

- En termes de communication
 - Activation du numéro vert « canicule info services »,
 - Relais sur les réseaux sociaux,
 - Partenariat avec les entreprises de transports et les autorités en charge des mobilités et des transports,
 - Mobilisation éventuelle des radios d'autoroutes et des panneaux à message variable,
 - Réquisition des médias, pour la diffusion de spots télé et radio (SpF)



REFONTE DU DISPOSITIF DE MARKETING SOCIAL

« PRÉVENTION DES RISQUES SANITAIRES LIÉS À LA CANICULE »

24 juin 2021

OBJECTIFS ET CIBLES



OBJECTIF DE SANTE PUBLIQUE

Limiter l'impact sanitaire (coup de chaleur, déshydratation) et en premier lieu sous ses formes les plus sévères (hospitalisations et décès) d'une canicule.

OBJECTIFS DE COMMUNICATION

Faire comprendre que **tout le monde est concerné** par la canicule et ses éventuelles conséquences graves

- Rappeler les signaux d'alerte d'un coup de chaleur ou d'une déshydratation.
- Rappeler les gestes de prévention à adopter.

CIBLES

Grand public et surtout les personnes les plus vulnérables : femmes enceintes et parents de jeunes enfants, personnes souffrant de maladies chroniques, personnes de plus de 65 ans (jeunes séniors et personnes âgées de plus de 75 ans)

2021, UN DISPOSITIF RENFORCÉ





TV et radio

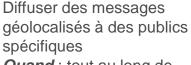
Profiter de la puissance des mass média pour toucher un maximum de monde **Quand**: réquisition des médias pendant une alerte canicule

Diffusion des outils

Outiller nos partenaires (ex. affiche) **Quand**: envoi avant juin pour diffusion tout au long de l'été



Digital



Quand: tout au long de l'été pendant les vigilances orange

Nouveau – Partenariats

Publics habitant des logements très fortement exposés aux fortes chaleurs



Ex. CCLV **Quand**: en cours

















TOUR DE TABLE DES ACTEURS



MERCI DE VOTRE ATTENTION